



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 15 juillet 2020

Délibération n°43-2020 : Renouvellement de l'agrément « services civiques »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° 36-2017 en date du 19 mai 2017 approuvant le principe d'accueil de services civiques à l'UBS ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve le principe de renouvellement de l'agrément relatif à l'accueil de services civiques au sein de l'Université Bretagne Sud.

Membres en exercice : 30
Membres présents : 23
Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 24

- Pour : 24
- Contre : 0

Abstentions : 4

Ne prend pas part au vote : 0

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Documents en annexe : Néant.